

Objectif

Le présent document contient des informations spécifiques sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Lisez ce document d'informations ensemble avec les documents d'informations spécifiques (SID) Branche 23 des fonds dans lesquels vous désirez investir. Lisez ce document d'informations ensemble avec le document d'informations clés du produit **Evolis Invest**.

Produit

Evolis Invest est un produit d'assurance de Patronale Life SA, compagnie d'assurance belge, Boulevard Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles. Vous trouverez plus d'informations sur le site web www.patronale-life.be, ou par téléphone sur le numéro +32 2 511 60 06. Ce SID se rapporte au fond interne d'assurance **"PL Sycomore Sustainable Tech"** (le "Fonds") du produit. Le Fonds investit dans le Fonds sous-jacent SFS Sycomore Sustainable Tech IC EUR (le "Fonds Sous-jacent") avec ISIN LU2181906269. Ce SID est d'application à partir de 20/07/2026. Le superviseur compétent est la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et est peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?**Type**

Fonds collectif (interne) de type Branche 23, soumis au droit Belge.

Objectifs**Objectif financier :**

Le Fonds a pour objectif de générer un rendement qui se rapproche le plus possible de celui du Fonds Sous-jacent, diminué de tous les coûts qui s'appliquent (voir « Que va me coûter cet investissement ? » dans ce document d'informations clés spécifique et « Frais et suppléments » dans le règlement de gestion individuel ; disponibles sur www.patronale-life.be). L'objectif du Fonds Sous-jacent, SFS Sycomore Sustainable Tech (LU2181906269), est de surperformer l'indice MSCI ACWI Information Technology 10/40 sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, grâce à une stratégie d'investissement socialement responsable en actions cotées. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que l'utilisation responsable de la technologie constitue un pilier fondamental du développement durable.

Politique d'investissement :

L'actif net du fonds sera investi à hauteur de 70 % à 100 % en actions cotées d'entreprises dont les activités reposent sur la fourniture de biens et/ou de services dans tout domaine d'application de la technologie, ou dont les activités sont étroitement liées à la technologie (tels que les fournisseurs, intermédiaires financiers/distributeurs et autres parties prenantes). Ces entreprises sont sélectionnées sans restriction quant aux domaines d'application ou aux secteurs de ces biens ou services technologiques, notamment : les technologies de l'information et de la communication ; la banque, l'assurance et les services financiers ; les biens de consommation ; l'industrie ; la santé ; la sécurité ; les transports, etc. La sélection des investissements repose sur un processus d'évaluation rigoureux. Celui-ci vise à identifier des entreprises répondant à un critère de qualité (évalué à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, la pérennité du modèle économique et la cohérence de la structure financière) ainsi qu'à un critère de valorisation (évalué sur la base de l'écart entre la valeur intrinsèque estimée par la Société de Gestion et la valeur de marché). Cette sélection est réalisée sans contrainte de capitalisation boursière ni de répartition géographique, étant entendu que l'exposition du fonds aux actifs émis par des entreprises établies sur les marchés émergents est limitée à 30 % de l'actif net du fonds. À titre de précision, sont considérés comme marchés émergents tous les pays inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets. Ce processus d'évaluation intègre des critères extra-financiers contraignants afin d'assurer une sélection efficace d'entreprises dont le profil ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est conforme à une approche durable de la technologie. Dans ce cadre, l'analyse repose sur trois principes fondamentaux : (1) Tech for Good – Le fonds recherche des entreprises dont les biens ou services visent à générer un impact social et/ou environnemental positif. (2) Good in Tech – Le fonds recherche des entreprises dont les biens ou services technologiques sont développés et utilisés de manière responsable afin de réduire ou d'éviter les effets négatifs sur la société et/ou l'environnement. (3) Improvement Enablers – Le fonds recherche des entreprises dont les dirigeants démontrent un engagement réel en faveur du progrès sur au moins un des deux axes précédents. Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG constitue une partie intégrante de l'analyse fondamentale des entreprises de l'univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du fonds (hors liquidités). Cette analyse et cette notation sont réalisées selon notre méthodologie propriétaire SPICE (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment). Elles visent notamment à comprendre la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses différentes parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), car nous estimons qu'une répartition équitable constitue un facteur essentiel du développement durable d'une entreprise. Ces travaux influencent directement la prime de risque et, par conséquent, les objectifs de cours estimés. L'équipe de gestion applique également : des exclusions ISR (absence d'investissement dans des entreprises dont les activités ont un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement) ; une approche thématique centrée sur la technologie ; l'engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG via l'exercice des droits de vote) ; une approche « best in universe » (sélection des meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) ; et, à titre alternatif, une approche « best efforts » (sélection d'entreprises démontrant des efforts visibles en matière de développement durable, même si elles ne figurent pas encore parmi les meilleures de leur univers). Des informations plus détaillées sur ce sujet sont disponibles dans le prospectus du fonds ainsi que dans notre politique d'engagement, accessible sur www.sycomore-am.com. En complément de sa stratégie principale d'investissement en actions, le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans les instruments financiers suivants : (i) Des OPCVM exposés aux marchés internationaux d'actions, aux obligations (y compris les obligations à haut rendement), aux instruments du marché monétaire ou à des stratégies de rendement absolu, dans la limite de 10 % de l'actif net du compartiment ; (ii) Des obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux émis sur les marchés émergents, par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation au moins égale à Investment Grade selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings, avec une sous-limite de 10 % pour les obligations convertibles (qui contribuent également à l'exposition globale du fonds aux marchés actions). L'équipe de gestion effectue sa propre analyse de crédit et ne se fonde pas exclusivement sur les notations des agences pour évaluer le risque de crédit des émetteurs. Par conséquent, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ni exclusivement sur les notations attribuées par ces agences. (iii) Des titres négociables à court terme émis par des entités publiques ou privées, à l'exclusion des émetteurs des marchés émergents. Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme émis par des entités privées sont sélectionnés selon la même méthodologie contraignante SPICE. Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme émis par des États sont sélectionnés sur la base d'une notation interne de l'État émetteur, établie selon différents critères (environnement, gouvernance, santé économique, corruption, droits de l'homme, inclusion), permettant de retenir les pays jugés suffisamment durables et inclusifs. Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds peut être exposé au risque de change lié à toutes les devises de l'univers d'investissement, la décision de couverture étant laissée à l'appréciation de l'équipe de gestion. L'exposition totale du fonds aux marchés émergents et aux devises des marchés émergents est limitée à 30 %. Des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré (OTC), peuvent être utilisés dans le cadre de la gestion du fonds, sans possibilité de surexposition. Ces instruments peuvent être employés pour compléter ou couvrir l'exposition du fonds aux actions, ou pour couvrir son exposition aux devises autres que l'euro, sous réserve de la gestion discrétionnaire du risque de change par la Société de Gestion. L'exposition du fonds aux marchés à terme est limitée à 100 % de son actif net.

Description des règles concernant la détermination et la répartition des revenus dans le fonds sous-jacent :

Le Fonds Sous-jacent est un fonds de capitalisation: tous les revenus (ex: plus-values) sont réinvestis dans le Fonds Sous-jacent; il n'y a aucun paiement. Pour une description complète des limites d'investissement et des exceptions courantes, le prospectus du Fonds Sous-jacent peut être consulté à tout moment sur www.patronale-life.be.

Investisseur de détail visé sur le produit

Ce Contrat d'assurance vie est destiné aux investisseurs, personnes physiques et personnes morales résidant ou domiciliées en Belgique, qui comprennent les risques, les objectifs d'investissement et les performances d'assurance d'une police d'assurance-vie de la Branche 23. Ces investisseurs ont un horizon d'investissement d'au moins 8 ans afin d'investir dans un produit avec un facteur de risque de 5 sur une échelle de 7. Ce fonds peut être proposé aux clients qui souhaitent investir dans des fonds qui ont un objectif d'investissement durable.

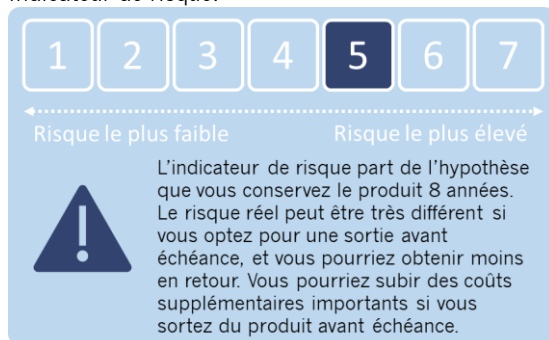
Avantages et coûts

Ce Contrat est par défaut conclue pour une durée indéterminée. Le Preneur d'Assurance peut également conclure le Contrat avec une durée déterminée. Le produit prend fin en cas de rachat complet du Contrat par le Preneur d'Assurance, à la fin de la durée déterminée ou en cas de décès du ou des Assurés. Le produit prendra fin au moment du décès du premier et unique Assuré ou au moment du décès de l'Assuré qui vit le plus longtemps (selon les modalités du Contrat). Le produit ne peut pas être résilié unilatéralement par Patronale Life. Patronale Life peut toutefois suspendre ou remplacer le Fonds conformément aux conditions comprises dans le règlement de gestion.

En cas de vie, la réserve accumulée est versée, et éventuellement réduite par les frais de rachat anticipés (voir "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?"). En cas de décès de l'Assuré, la réserve constituée est versée au(x) Bénéficiaire(s). Aucun frais de rachat n'est facturé en cas de décès. La réserve constituée peut être inférieure aux primes investies. La réserve constituée est la valeur totale des unités des fonds collectifs internes du Contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres fonds. Il indique la probabilité que les preneurs d'assurance subissent des pertes avec le fonds en fonction des évolutions du marché ou d'une impossibilité de paiement par manque de moyens. Nous avons attribué à ce produit un niveau de 5 sur une échelle allant de 1 à 7, qui est une classe de risque moyen à élevé. Cela signifie que la probabilité de pertes liées aux futurs résultats du fonds se situe à un niveau entre moyen et élevé et qu'il est possible que nous ne puissions pas vous payer à la suite d'une détérioration du marché. Autres risques qui ne sont pas repris dans l'indicateur de risque :

- Le risque de liquidité : dans des circonstances exceptionnelles, il se peut que la liquidité des unités de fonds soit ralentie ou suspendue
 - Les risques liés à la gestion du fonds : malgré l'expertise des gestionnaires, il existe toujours le risque que les investissements ne génèrent pas le résultat escompté
- Étant donné que le produit n'est pas protégé contre les prestations du marché futures, il se peut que vous perdiez tout ou partie de votre investissement. Si nous ne pouvons pas vous payer votre dû, vous pourriez perdre la totalité de votre dépôt.

Scénarios de rendement

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne PL Sycomore Sustainable Tech (et/ou du fonds sous-jacent, et/ou de l'indice de référence approprié) au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 8 jaar

Exemple d'investissement: 10.000 EUR

		Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 8 ans (période de détention recommandée)
Scénarios en cas de survie			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.030 EUR	1.240 EUR
	Rendement annuel moyen	-49,72%	-22,94%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.580 EUR	23.890 EUR
	Rendement annuel moyen	5,80%	11,50%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.050 EUR	33.840 EUR
	Rendement annuel moyen	10,51%	16,46%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.520 EUR	47.130 EUR
	Rendement annuel moyen	15,18%	21,38%
Scénario en cas de décès			
Décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	11.630 EUR	33.840 EUR

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2026. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2021.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Patronale Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de Patronale Life. En cas de faillite de Patronale Life, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers le Preneur d'Assurance et/ou le Bénéficiaire. En outre, les preneurs d'assurance et les Bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de Patronale Life. Le régime de garantie du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers (<https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr>) ne s'applique pas aux assurances-vie de type Branche 23. Il n'y a pas de protection du capital ni de garanti du rendement pour les Contrats en assurance Vie de la Branche 23 de Patronale Life.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 8 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	821 EUR	3.756 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	8,77% chaque année	2,82% chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 19,28% avant déduction des coûts et de 16,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,5% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre l'effet que les différents coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée et donne la signification des différentes catégories de coûts.

L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 8 ans			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	Max 2,5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0,31%
	Coûts de sortie	Max 3% pendant les 3 premières années, avec un minimum de 111,02* EUR. Le coût diminue de 1% chaque année. En 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e année, seul le coût minimum s'applique. Les coûts de sortie sont indiqués comme "S.O." dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts récurrents prélevés chaque année	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'effet des frais que Patronale Life déduit chaque année pour la gestion de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année écoulée.	2,45%
	Coûts de transaction	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1,00%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.

* € 75 indexés conformément aux indices santé des prix à la consommation avec, comme base, janvier 2010.

Autres informations importantes

Le Preneur d'Assurance reçoit annuellement un relevé complet de votre Contrat conformément à la loi belge. Les valeurs nette d'inventaires se trouvent sur le note web de Patronale Life sous la rubrique : <https://www.patronale-life.be/fr/cours-et-tarifs/cours-branche-23>. Nous publions régulièrement des informations sur ce produit que vous pourrez trouver sur notre site www.patronale-life.be. Ce SID est sujet à une révision au moins une fois par an. La version la plus récente est à consulter sur notre site www.patronale-life.be ou auprès de votre intermédiaire d'assurance.

Toute décision de souscription à ce produit doit être basée sur une analyse complète de ce SID et des conditions générales. Ceux-ci sont gratuitement disponibles sur notre site web ou peuvent être obtenus auprès de votre intermédiaire ou via life@patronale-life.be.